

## **Communiqué de presse**

**à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2012**

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Équipement Communal (FEC) s'est réuni le 30 mai 2012 au siège du Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de Monsieur Cherki Draï, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur.

Au cours de cette réunion, le Conseil a passé en revue l'activité ainsi que les comptes de la banque au titre de l'exercice 2011. Ainsi, les réalisations en termes d'engagements de prêts ont dépassé les prévisions de l'exercice pour s'établir à 2,293 milliards de dirhams et le niveau des décaissements a été conforme aux prévisions pour atteindre 1,607 milliard de dirhams, confirmant ainsi la poursuite de la dynamique de l'investissement local.

S'agissant des résultats financiers, ils se sont maintenus en 2011 à des niveaux favorables dans le contexte d'une politique de baisse structurelle des marges du FEC qui s'est traduite par une nouvelle baisse des taux d'intérêt appliqués aux Collectivités Locales de 50 pb en 2010 dont l'effet s'est fait pleinement ressentir en 2011. Malgré ce contexte, le produit net bancaire a connu une légère baisse limitée à 4,5% pour s'établir à 317 MDH au 31 décembre 2011. Quant aux indicateurs de risque, ils poursuivent leur amélioration structurelle à travers un taux de créances en souffrance qui se maintient à un niveau inférieur à 1%. Ce faisant, la banque a enregistré un résultat net de 178 millions de dirhams au 31 décembre 2011, en baisse de 17 MDH par rapport à 2010, traduisant ainsi la politique volontariste de continuer à faire bénéficier les Collectivités Locales de conditions de financement de plus en plus avantageuses dans le cadre de l'amélioration structurelle des indicateurs de risque.

Le Conseil a également pris acte du succès des résultats de la première opération d'émission obligataire du FEC d'un montant de 1 milliard de dirhams qui a été sursouscrite plus de 2,5 fois, confirmant ainsi la confiance des investisseurs en l'institution et traduisant la qualité du portefeuille du FEC constitué quasi exclusivement de créances sur les Collectivités Locales.

Au cours de cette réunion, le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice 2011, tels que certifiés par les Commissaires aux Comptes et a décidé d'affecter la totalité des bénéfices aux comptes de réserves, permettant aux fonds propres d'atteindre 2,434 milliards de dirhams à fin 2011.

De plus, compte tenu de ce qui précède et afin de continuer à soutenir les efforts significatifs fournis par les Collectivités Locales au cours des dernières années en matière de gouvernance financière, le Conseil a également décidé une nouvelle baisse des taux d'intérêt du FEC de 25 points de base à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, lesquels démarreront à partir de 6,25%.

Cette réunion a également été l'occasion pour le Conseil de prendre acte des résultats des travaux du Comité d'Audit qui a relevé avec satisfaction que le FEC continue à déployer les moyens nécessaires en vue de la sécurisation de son activité et la maîtrise de ses risques, en cohérence avec son statut de banque.

Enfin, le Conseil a félicité les équipes du FEC pour leur engagement ainsi que pour les performances réalisées par la banque au cours des dernières années, en soulignant les acquis importants de l'Institution en matière de standards de gestion et de gouvernance ainsi que les nombreuses initiatives qu'elle a prises, à législation constante, en faveur des Collectivités Locales. Le Conseil a ainsi encouragé le FEC à continuer à renforcer sa relation partenariale tissée au fil du temps avec ses clients et a souligné l'importance de concevoir un cadre institutionnel rénové qui tienne compte des évolutions qu'ont connus les secteurs local et financier. A cet effet, le Conseil a exprimé la nécessité d'approfondir les différents axes d'une réforme institutionnelle du FEC qui permettra à l'institution de disposer de nouveaux moyens d'action pour continuer à répondre aux besoins et attentes du secteur public local, notamment dans la perspective de la mise en œuvre du processus de régionalisation avancée.